



Droit d'information du vendeur non respecté ; recours ?

Par **lilyy944**, le **08/09/2015** à **19:59**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis le 13 juillet , avec date butoir le 31 aout , nous avons envoyé une attestation e pret le 13 aout avec un renvoie de l'offre de pret le 1 septembre . nous avons donc appelé le notaire le 2 septembre pour valider un rendez vous , mais voila surprise la vente est suspendu car un des deux proprietaires est surrendété et est en procédure de retablisement personnel (je crois) nous devons donc attendre l'acceptation ou le refus d'un juge qui doit statué sur le sujet sans savoir dans combien de temps .

nous aurions du le savoir lors du compromis non ? les vendeurs le savaient et je pense que l'agent immo et le notaire aussi .

Dans le compromis nous avons :
dans ETAT -CAPACITE

" ils declarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle a la libre disposition du bien , et specialement ad'aucune mesures prévues aux articles L.331 et suivants du code de la consommations relatifs au surrendettement des particuliers tels que réglemeant amiable et redressement judiciaire civil "

ainsi que deux autres paragraphe dans ce genre la .

que pouvons nous faire ?

Merci de vos réponses